

PROTOCOLE DE REPRISE DU FOOTBALL EN COTE D'OPALE

Désignation d'un référent COVID

Chaque club désigne un groupe en charge du respect du dispositif COVID en se répartissant les différentes équipes en fonction des catégories d'âge et de lieux d'entraînement et des terrains qui accueillent les rencontres officielles. Ce groupe est piloté par un « Référent Covid » dont la mission sera de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des préconisations relatives au respect des gestes barrières dans le cadre de l'activité du club et le suivi des rencontres officielles.

Vestiaires :

- La durée du passage au vestiaire avant et après le match doit être réduite.
- L'accès aux vestiaires des équipes, des arbitres ainsi qu'au bureau des délégués doit être particulièrement limité.
- Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette Espaces communs.

Mesures barrières :

- Le port du masque est obligatoire pour toute personne en tout lieu et à tout moment.
- Les personnes en contact avec les joueurs et officiels doivent être particulièrement attentives aux mesures de protection et gestes barrières.

Aire de jeu :

- Port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour toute personne présente aux abords de l'aire de jeu, y compris sur les bancs de touche, à l'exception :

- Des arbitres et joueurs figurant sur la feuille de match lors de l'échauffement sur l'aire de jeu
- de l'arbitre central, de ses 2 assistants de touche, des 11 joueurs et de l'entraîneur principal de chaque équipe sur l'aire de jeu pendant la durée du match.

- Bancs de touche

Les bancs de touche ne doivent être occupés que par les joueurs, le staff technique et les officiels accrédités.

Protocole d'avant match :

- Les escort-kids sont supprimés.
- La mascotte du club ne pourra en aucun cas aller sur l'aire de jeu et les espaces sportifs.
- Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont interdits.
- Les coups d'envoi fictifs sont interdits. Les joueurs entreront ensemble sur l'aire de jeu après s'être alignés dans le tunnel sous réserve que la distanciation physique puisse être assurée. Dans le cas contraire, l'entrée des équipes sur le terrain sera faite de façon séparée et successive, club recevant en dernier.
- La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée.

Circulation du virus

Les tests n'ont pas à être réalisés systématiquement à l'occasion des rencontres.

Dès qu'un club a connaissance de la présence en son sein de 4 cas de COVID 19 sur une période de 8 jours glissants il convient de Saisir l'Agence régionale de santé ars-hdf-signal@ars.sante.fr – Téléphone 03 62 72 77 77 et de prévenir le district et la ligue.

Pour rappel les personnes positives doivent être placées à l'isolement.

Conditions de remise d'une rencontre :

- Les 2 conditions suivantes doivent être remplies et justifiées
 - Document écrit de l'ARS sur la nature des mesures sanitaires spécifiques au club, ou document d'un docteur attestant sur l'honneur sur la présence du virus et précisant le nombre de personnes à l'isolement.
 - Disposer de moins de 13 joueurs dans la catégorie concernée

Par ailleurs un arrêté municipal ou préfectoral peut prescrire la fermeture des installations dans les conditions réglementaires.

Conditions d'accès au stade :

- Tous les spectateurs doivent porter un masque et être assis en tribune.
- Les groupes de plus de 10 personnes sont interdit et il doit y avoir une distanciation entre deux groupes
- Les espaces clos sont fermés (buvette)

Toutes ces consignes sont susceptibles de modification qui vous seront communiquées dès réception